

Nice, le 31 août 2017
L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
Circonscription de Nice A.S.H

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants,
s/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Directeurs de SEGPA,
Mesdames et Messieurs les Coordonnateurs
d'ULIS,
s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement,
Mesdames et Messieurs les Enseignants référents,
Mesdames et Messieurs les Coordonnateurs
départementaux AVS



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes**

Circonscription A.S.H

Affaire suivie par :
Fabrice MARECHAL
Inspecteur

Téléphone
04.93.72.63.41
Fax
04.93.72.64.43

Mél.
ien-06.ash@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Objet : Note de rentrée

Je remercie les chefs d'établissement de porter à la connaissance de tous les personnels enseignants cette note de rentrée. Elle est également téléchargeable sur le site Internet de l'Inspection ASH.

Cette rentrée se caractérise par un changement notable dans l'équipe de circonscription : le troisième poste de conseillère est renommé « Développement des gestes professionnels pour la gestion pédagogique des différences ». Il s'agit d'accentuer l'accompagnement des enseignants sur la diversité des élèves qui vont contribuer à la séance d'apprentissage, et sur l'ensemble du cursus scolaire.

La circonscription en charge de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, poursuivra le travail engagé dans la concertation, dans le cadre du service public, et positionné sur les enjeux de l'école inclusive. Réaliser notre ambition de mettre tous les élèves en situation de réussir à l'École nécessite que nous poursuivions le développement d'une coopération active au service de la construction des apprentissages des élèves qui nous sont confiés.

Je reste à votre écoute, pour aborder toute question, tout problème ou envisager tout projet dont les objectifs contribueraient à améliorer le fonctionnement des établissements dont nous avons la responsabilité.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une rentrée réussie et une année fructueuse.

Fabrice MARECHAL

Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de
l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves
en situation de handicap.



2 / 5

Sommaire :

- Rentrée nationale,
- Organisation de la circonscription,
- Politique éducative,
- Ressources signalées,
- Agenda.

- **Rentrée nationale**

Le ministre et la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel ont rappelé que le droit à l'éducation pour tous les enfants, dont ceux en situation de handicap, était un droit fondamental et une priorité du gouvernement.

Les évaluations nationales au niveau du CP sont mises à disposition pour cette rentrée 2017 et seront consultables sur le site de la circonscription prochainement.

- **Organisation de la circonscription départementale**

- La secrétaire de la circonscription, Madame Romano, demeure votre interlocutrice privilégiée :
Permanence : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 12h30 et 13h00 à 16h15 et le mercredi de 7h30 à 12h30

Téléphone 04 93 72 63 41 – ien-06.ais@ac-nice.fr

- La secrétaire de CDO, Madame Winter, chargée de l'orientation en SEGPA dans les CDOEA et de l'affectation des élèves, également orientés par la CDAPH, en SEGPA et en ULIS

Téléphone 04 93 72 64 46 – cdoea.ash06@ac-nice.fr

- Les conseillères pédagogiques, Mesdames [Courtois](#), Faugué, et [Labasse](#), ont pour missions d'accompagner des enseignants, des équipes, de monter un projet, une action, évoquer une question professionnelle, aider à analyser une situation concernant un élève, une équipe, une école, organiser une formation.

Téléphone 04 93 72 64 33

- L'inspecteur en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap sur le département des Alpes Maritimes, [Monsieur Maréchal](#)

Téléphone 04 93 72 63 41

Les imprimés de rentrée : les emplois du temps, les fiches individuelles et l'enquête de rentrée sont à retourner rapidement soit par courriel ou courrier : DSDEN 06 – CIRCONSCRIPTION ASH - 53 AVENUE CAP DE CROIX – 06181 NICE CEDEX 2 au plus tard pour le **mercredi 13 septembre**.



3 / 5

- **Politique éducative**

Organisation des enseignements en SEGPA et 3^{ème} prépa pro.

Les arrêtés du [31 juillet 2017](#) et du [10 août 2017](#) parus au Journal officiel suppriment le fléchage des enseignements complémentaires dans les classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et de 3^{ème} préparatoire à l'enseignement professionnel. Ils définissent également les modalités de répartition de ces enseignements au sein des établissements scolaires.

Elections des représentants des parents d'élèves aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 26 du 20 juillet 2017 fixe le [calendrier indicatif des élections](#) et rappelle les modalités d'organisation des élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école et conseils d'administration pour l'année scolaire 2017-2018.

DDEAS.

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale [n°27 du 24 août 2017](#) annonce l'ouverture de la session 2018 de l'examen du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée ([DDEAS](#))

Formation d'initiative nationale.

[La circulaire n° 2017-140 du 10-8-2017](#) précise la **formation continue des enseignants au travers des modules** de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés pour l'année scolaire 2017-2018.

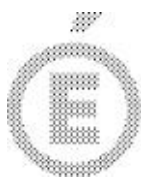
- **Textes de référence et ressources signalées.**

[Décret du 31-03-2015](#) **relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.** L'évaluation positive des compétences du socle commun est notre objectif commun pour tous les élèves et en vue de sa validation à fin de la scolarité obligatoire.

[Circulaire du 21-08-2015 pour les ULIS.](#) L'appartenance des élèves bénéficiant du dispositif ULIS à leur classe de référence demeure un travail à soutenir : la compensation s'opère ensuite au travers de la coordination du projet personnalisé de scolarisation par l'enseignant spécialisé. Il y a nécessairement un travail d'équipe dans la mise en œuvre du PPS, qui s'oriente vers l'anticipation des apprentissages menés dans la classe de référence et l'articulation des l'emploi du temps avec les services de soins complémentaires.

[Circulaire du 28-10-2015 relatives aux enseignements adaptés.](#) Le travail sur le cycle 3 avec une pré orientation puis une orientation au cycle 4 nécessite la précision de la difficulté grave et persistante ainsi que celle des remédiations qui ont échouées. Ensuite, la mise en œuvre de la 6^{ème} inclusive se base sur le travail de coopération des équipes pédagogiques au sein des collèges.

[BO du 25 août 2015 sur le parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires.](#) L'école républicaine est inclusive. Le droit à la scolarisation des élèves reconnu en situation de handicap doit être garanti. Il s'organise autour de 3 documents : le guide d'évaluation scolaire (GVAVSCO) rassemblant les données sur l'autonomie de l'élève (et non le niveau) vis-à-vis de ses



apprentissages en direction de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Projet Personnalisé de Scolarisation édicté par la Commission Départementale de l'Autonomie pour une compensation au regard de la situation de handicap attestée, le document de mise en œuvre du PPS. Il s'agit donc de rétablir l'égalité des chances, d'assurer la continuité de leurs parcours d'apprentissage et de formation. Les familles sont de droit sur toutes ces phases.

Décret n°2009-378 du 2/04/2009 concernant la scolarisation dans les établissements spécialisés et arrêté du 2 Avril 2009 sur les unités d'enseignement dans les établissements spécialisés. Depuis le 17 octobre 2017, les conventions constitutives et de coopérations sont en cours de réécriture sous la responsabilité des coordonnateurs des UE, accompagnés par les conseillères pédagogiques.

Banques de ressources numériques éducatives (BRNE) pour les cycles 3 et 4. Didactisées, modifiables et prévues pour fonctionner sur tout type de supports, en ligne et hors ligne, les BRNE permettent aux enseignants de disposer des ressources multimédias gratuites en français, mathématiques, langues vivantes étrangères, histoire-géographie et sciences. Elles permettent également de créer des séances sur mesure et de les diffuser aux élèves. Ces derniers disposent de matériaux de services pour se documenter, s'entraîner, collaborer. L'accès à ces ressources se fait via une adresse professionnelle ou l'espace numérique de travail (ENT), lorsque cela est possible.

Lutte contre le harcèlement. La prévention du harcèlement entre pairs doit se poursuivre. Je rappelle l'existence d'un site internet, centre de ressources, "[Non au harcèlement](#)", qui proposent toutes les informations et les outils utiles :

« **Regardons ensemble** » Deuxième rencontre des enfants exceptionnels le 19 Septembre 2017 au Parc Phoenix à NICE : il s'agit d'une démarche menée par [l'Association des Parents d'Enfants Déficiants Visuels](#).

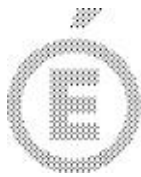
Journée internationale du handicap. Le mercredi 13 décembre, les membres de la Commission Départementale de l'Autonomie et l'Education Nationale, organiseront une rencontre ayant pour thématique l'école et la société inclusive.

- **Agenda de rentrée.**

- Enseignants référents

- le vendredi 1^{er} et le lundi 4 septembre de 9h à 16h, à l'inspection : pour les nouveaux enseignants référents.
- le vendredi 15 (journée entière) et le lundi 18 septembre de 14h à 17h, à la DSDEN : pour l'ensemble des ERSH, ces rencontres permettront de faire un bilan de la rentrée, sur les orientations du travail et la mise en œuvre de GANESH.
- le 10 octobre et le 12 octobre permettra de faire un point sur l'enquête et sur l'expérimentation de GANESH.

- Directeurs de SEGPA : vendredi 13 octobre, de 9h à 12h, à la DSDEN.



5 / 5

- Enseignants spécialisés ressources : le vendredi 29 septembre de 9h à 12h à la DSDEN
- Coordonnateurs des dispositifs ULIS collège lycée : le mardi 26 septembre (lieu à confirmer)
- Coordonnateurs des Unités d'enseignement des établissements spécialisé : le vendredi 22 septembre de 9h à 12h à la DSDEN
- T1 ASH : le 13 septembre de 13h30 à 16h30 à la DSDEN
- BD ASH : le 01 septembre 2017 de 9h à 12h à la DSDEN